

Mesdames, Messieurs, Chers Confrères,

En cette fin d'année, le gouvernement s'attelle aux réformes profondes du monde professionnel : apprentissage, formation professionnelle, assurance-chômage et emploi, RSI, transformation du CICE... Ces défis sont de bon augure et le CNEC, plus que jamais, se mobilise et met tout en œuvre pour faire entendre les attentes de la profession. Car aujourd'hui, le secteur de la coiffure ne se porte pas bien. Les chiffres repris par la presse grand public ne reflètent pas la réalité de nos entreprises : ces statistiques ont plus de deux ans, et l'activité n'a pas évolué dans le bon sens. Au quotidien, nous vivons tous la désaffection de la clientèle, une pénurie de collaborateurs, le manque d'attractivité de notre métier auprès des jeunes, une rentabilité insuffisante... Le secteur a besoin d'actions concrètes pour pouvoir se redynamiser.

Recruter un apprenti relève de l'exploit : la profession n'attire plus, des classes et des écoles ferment. Le CNEC mène une réflexion pour faire bouger ce dossier crucial. Au-delà d'une revalorisation des métiers manuels, d'une orientation judicieuse, nous demandons qu'une passerelle se crée entre le statut d'apprenti et celui de salarié. Dans un esprit gagnant-gagnant, le chef d'entreprise doit pouvoir s'engager à embaucher pendant deux ans le jeune à l'issue de son apprentissage BP, en contrepartie d'une exonération totale de charges patronales. Ce salarié, nous lui offrons une expérience professionnelle, ainsi qu'un avenir !

Quant à la formation initiale, elle n'est pas à la hauteur. Nous nous battons pour des programmes de qualité, des centres de formation qui répondent davantage aux attentes des entreprises – former est un sacerdoce – et qui se calent sur le rythme du monde du travail et non sur les rythmes scolaires.

On dénombre, dans la coiffure, 35 000 personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi. Comment expliquer ces chiffres surprenants alors que nos entreprises peinent à recruter ? Il faut trouver un système avec le gouvernement pour remettre ces demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les propositions du président Emmanuel Macron de durcir les contrôles, voire de supprimer les indemnités chômage, doivent être mises en œuvre pour remédier ce paradoxe.

De plus en plus, un large public a envie de changer de métier, se reconvertir, d'autres n'ont pas pu réaliser leur rêve d'être coiffeur... À tous, quel que soit leur âge, nous voulons donner accès à nos métiers, dès lors qu'ils sont motivés. Notre volonté : nous battre pour la mise en place de blocs de compétences certifiants, de formations courtes sur différentes thématiques. Un moyen de pallier le manque de personnel et de permettre à ces nouveaux collaborateurs de gérer leur parcours de formation. Sans conteste, la formation professionnelle est un dossier à revoir totalement, et la formation continue est également à remettre à plat.

Nous restons vigilants sur l'évolution de tous les dossiers. Ainsi, en ce qui concerne la suppression du RSI, nous veillerons à obtenir les services adaptés à nos entreprises, les mêmes droits que les salariés et ce, sans augmentation de cotisations. Quant à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérennes, elle va générer mécaniquement une augmentation de l'impôt sur les sociétés (IS). Car, comme son nom l'indique, cette mesure – véritable bouée de secours pour les entreprises qui perdaient de la marge –, est aujourd'hui un crédit d'impôt. Le CNEC s'attachera donc à ce que la baisse des charges ait le même impact économique que l'actuel CICE en compensant l'augmentation de l'impôt résultant de la baisse des charges. De ce fait, la diminution de charges doit se situer autour de 10 points.

Déterminée, toute l'équipe du CNEC portera ces propositions de bon sens auprès des instances gouvernementales. S'imposant comme un acteur incontournable, le CNEC est fort de ses adhérents – des établissements employeurs et créateurs d'emplois !

Franck Provost